



Fonds catalyseur du Sentier Admissibilité en lien au volet

Certains types de projet sont également limités à un montant maximal de financement et ont une admissibilité particulière. Toutes les autres exigences s'appliquent.

Volet de financement	Type de projet	Financement maximal disponible	Exigences particulières
Sentiers adaptés au climat	Plantation d'arbres	Jusqu'à 50 %; la part du demandeur comprend 25 % en nature et 25 % en espèces.	<p>Admissibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les plantations légalement requises (comme celles requises par un règlement municipal ou autre) ne sont pas admissibles. ✓ Les demandeurs doivent entretenir et faire le suivi des arbres pour un minimum de deux ans. ✓ Le projet de plantation doit aboutir à des ajouts permanents à la canopée des arbres. Autrement dit, aucun plan d'exploitation du site et des arbres ne doit être prévu à l'avenir. <p>Les exemples de projet incluent, sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Arbres et arbustes indigènes (ratio de 85 % d'arbres, 15 % d'arbustes), y compris les arbres fruitiers et à noix ✓ Autres plantes indigènes <p>Dépenses admissibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les frais de livraison et d'installation ✓ La préparation du site (nivellation, élimination des espèces envahissantes, terre, compost, paillis) ✓ Les outils et l'équipement (outils pour planter et arroser, clôtures, tube de tige) ✓ Les coûts d'arrosage <p>Rapports</p> <p>Un rapport de plantation de fin d'année doit être soumis sept jours après la dernière plantation du projet. Il doit inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une description du travail ✓ Le(s) nom(s) du(des) site(s), les noms des espèces en latin et la quantité plantée. ✓ Les limites du site de plantation ✓ Le coût total du projet à ce jour ✓ Un plan d'entretien de deux ans ✓ Des photos du(des) site(s) avant, pendant et après la plantation et les gens qui ont pris part aux activités de plantation <p>Un rapport final doit être soumis un an après la plantation. Il doit inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le taux de survie des arbres et des semences ✓ Les leçons apprises et des recommandations sur les meilleures pratiques
Fonds d'urgence en cas de catastrophe naturelle	N'importe quel	Jusqu'à 100 %, jusqu'à concurrence de 10 000 \$	<p>Admissibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le financement soutient les groupes dans le besoin afin de rouvrir leur sentier dans un état sécuritaire et fréquentable à la suite d'un événement climatique naturel. ✓ Les projets doivent inclure un plan de réouverture et viser un rétablissement rapide.
Savoirs et sentiers autochtones	Projets gérés par des communautés autochtones sur le Sentier Transcanadien	Jusqu'à 50 %, jusqu'à concurrence de 10 000 \$	<p>Admissibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les projets doivent être gérés par une communauté autochtone ou par un groupe non autochtone qui travaille en étroite collaboration avec une communauté ou un groupe autochtone. ✓ Les projets doivent favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones et mettre de l'avant la présence, l'histoire, les connaissances et la culture autochtones. ✓ Les projets de sentier peuvent être sur ou hors du Sentier Transcanadien. <p>Les exemples de projet incluent, sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Préservation de la langue (comme l'élaboration d'un lexique ou l'ajout de traductions sur le sentier) ✓ Expression culturelle (comme de l'art public ou un sentier de plantes médicinales traditionnelles) ✓ Engagement communautaire (comme des enseignements sur le sentier) ✓ Éducation et commémoration (comme des panneaux de signalisation ou du contenu numérique)
Signalisation	Panneaux d'interprétation	Jusqu'à 3 000 \$ pour de nouveaux panneaux ou 1 000 \$ pour la rénovation de panneaux	Ne s'applique pas
	Panneaux de points de départ de sentiers	Jusqu'à 10 000 \$ pour de nouveaux panneaux ou 3 000 \$ pour la rénovation de panneaux	Ne s'applique pas
	Panneaux de signalisation directionnelle	Jusqu'à 50 \$ par kilomètre	Ne s'applique pas
Formation et développement professionnel	Subvention salariale pour les emplois jeunesse	Jusqu'à 50 %, jusqu'à concurrence de 3 500 \$ par employé(e)	<p>Admissibilité</p> <p>Pour être admissibles à une subvention salariale pour un emploi jeunesse, les postes disponibles doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribuer au développement et à l'amélioration des sentiers et du secteur des sentiers ✓ Avoir une période d'emploi entre 2 et 20 semaines ✓ Impliquer directement l'utilisation, l'entretien et le développement des sentiers ou l'amélioration du secteur des sentiers ✓ Être pour une personne qui est : <ul style="list-style-type: none"> ▸ Âgée de 15 à 30 ans (inclusivement) à son premier jour de travail ▸ Citoyenne canadienne, résidente permanente ou détentrice d'un statut de réfugié au Canada ▸ Légalement autorisée à travailler selon les lois et les règlements applicables dans la province ou le territoire concernés <p>La subvention est disponible rétroactivement dans l'année.</p> <p>La priorité sera accordée aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Employeurs qui engagent des jeunes faisant face à des barrières en matière d'emploi ✓ Emplois en lien avec les projets ou les initiatives de Sentier Transcanadien ou d'aménagement de sentier en général <p>Les employeurs sont encouragés à soutenir les jeunes sous-représentés, y compris les jeunes issus de communautés autochtones, de minorités visibles, de milieux ruraux ou reculés, de communautés et populations minoritaires de langue officielle, de l'immigration, ainsi que des jeunes LGBTQ2+ et des jeunes qui n'ont pas terminé l'école secondaire.</p> <p>Rapports</p> <p>Un rapport final doit être soumis dans les sept jours suivant la fin de la période d'emploi. Il doit inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La description des tâches et de la formation de la personne employée ✓ Le nombre total d'heures qu'elle a travaillé et le montant payé ✓ Les dates de début et de fin d'emploi ✓ Des photos de la personne au travail ✓ Le questionnaire d'emploi répondu <p>Le financement sera versé une fois que le rapport et le questionnaire seront révisés.</p>
La grande corvée	N'importe quel	Jusqu'à 1 500 \$ par tronçon de sentier, par année	<p>Admissibilité</p> <p>Les projets de La grande corvée doivent être réalisés par des bénévoles.</p> <p>Rapports</p> <p>Un rapport final doit être soumis dans les sept (7) jours suivant les travaux. Il doit inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une description du projet réalisé ✓ La valeur estimée ✓ Des photos montrant les bénévoles pendant l'activité; et le tronçon du sentier avant et après la réalisation du projet ✓ Le nombre total de kilomètres entretenus ✓ Une preuve de reconnaissance de la subvention (par ex. : messages sur médias sociaux, affiches, etc.)